4 TRIBUNE
Nos données personnelles, un combat collectif

6 HISTOIRE
L'assassinat d'Aldo Moro secoue encore l'Italie

7 PORTRAIT
Claudia Senik et l'économie du bonheur

IDÉES Le Monde

L'invention de la vieillesse

Photographie tirée de la série « Faces (vieillards) ». PHILIPPE BAZIN

En dénonçant la « ghettoïsation » des personnes âgées dans les Ehpad, le Comité d'éthique a relancé le débat sur le vieillissement. Comment cette question, qui relevait jusqu'au XIXe siècle de la sphère privée, est-elle devenue un enjeu majeur de solidarité nationale ?

PAGES 2-3

Dans les rides de l'histoire

Sous l'Ancien Régime, l'aide aux vieillards miséreux relevait de la charité chrétienne. La Révolution lui a substitué la notion de « dette sociale », mais ce n'est qu'en 1905 qu'une loi a proclamé le droit à l'assistance pour les personnes âgées indigentes, souligne l'historienne Elise Feller

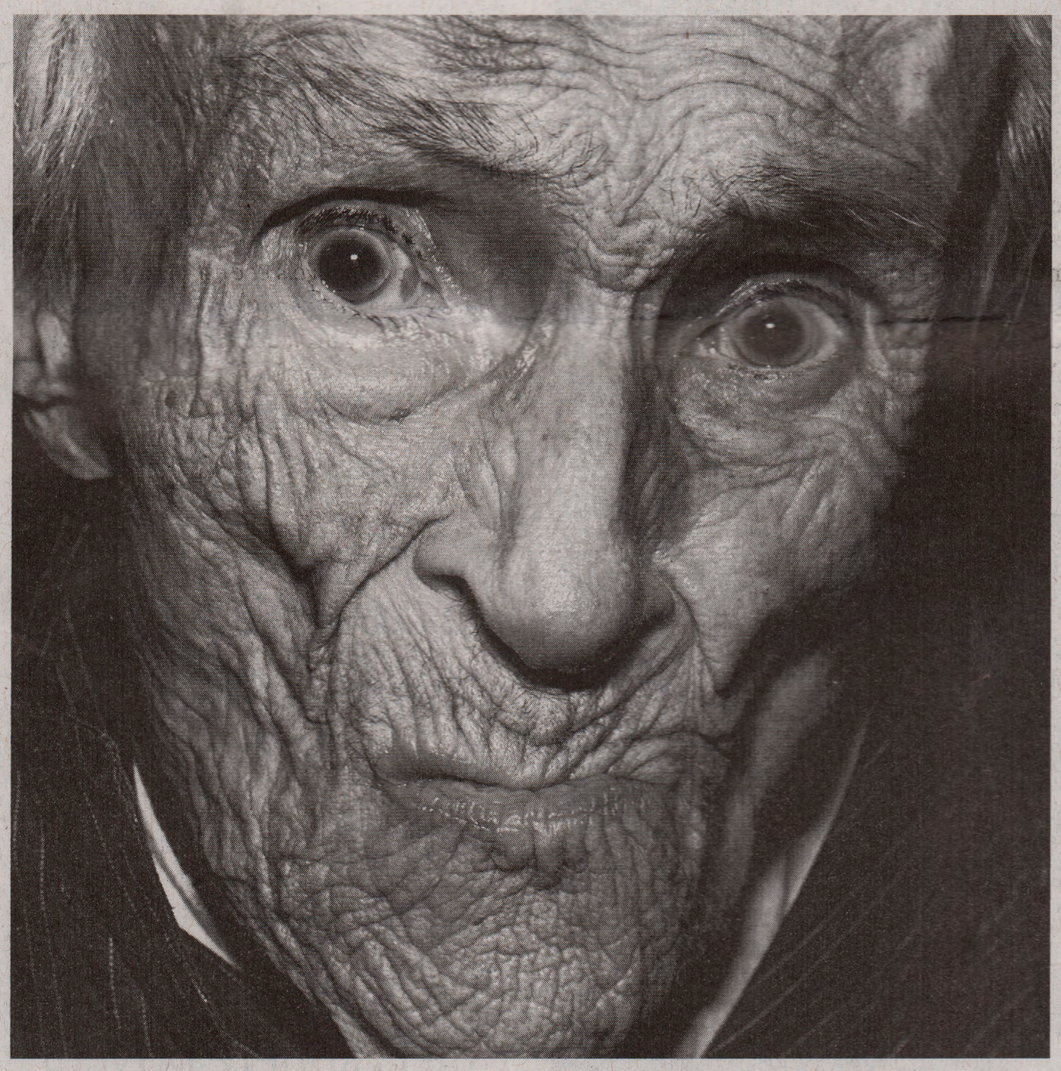

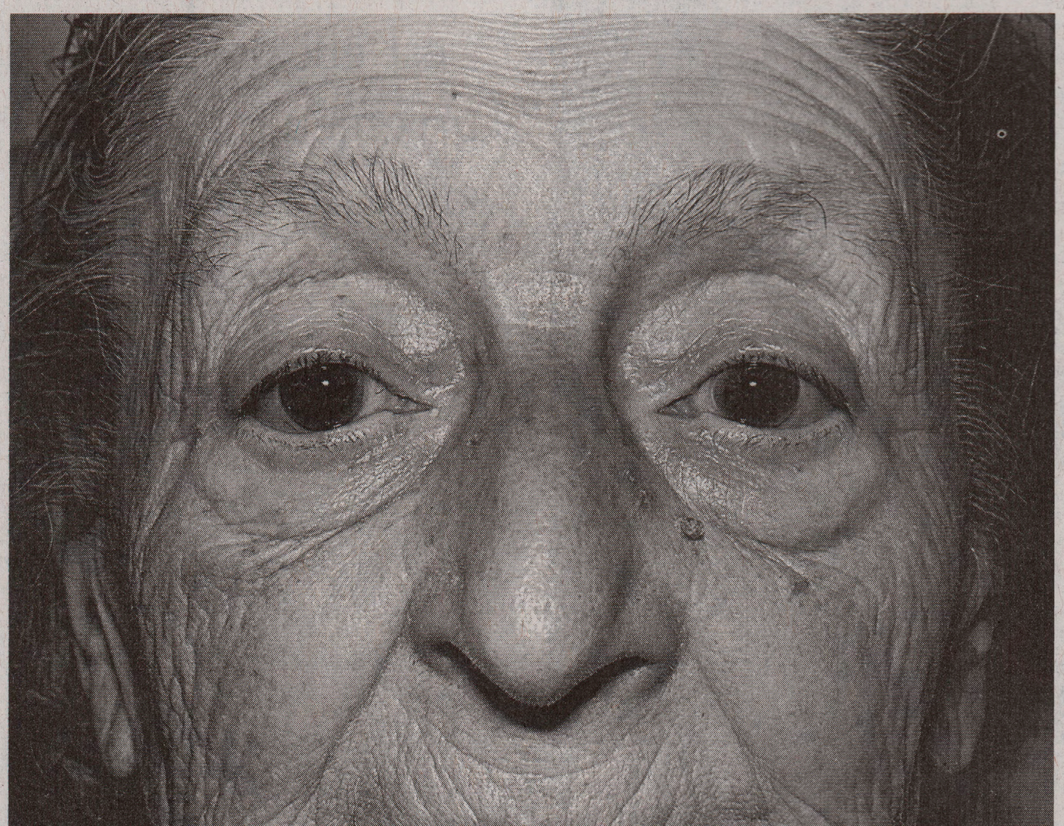

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE CHEMIN

Dans un avis publié le 16 mai, le Comité consultatif national d'éthique dénonce la *« ghettoïsation »* des personnes âgées dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). *« L'institutionnalisation des personnes âgées dépendantes et leur concentration entre elles génèrent des situations parfois indignes, qui sont source d'un sentiment d'indignité de ces personnes,* écrit le comité. *Leur exclusion de fait de la société, ayant probablement trait à une dénégation collective de ce que peuvent être la vieillesse, la fin de la vie et la mort, pose de véritables problèmes éthiques, notamment en termes de respect dû aux personnes. »*

De l'Ancien Régime à l'Etat-providence, en passant par les lois sociales de la IIIe République, l'historienne Elise Feller, auteure d'un livre intitulé *Du vieillard au retraité. La construction de la vieillesse dans la France du XXe siècle* (L'Harmattan, 2005), retrace, à l'occasion de ce débat, l'histoire du vieillissement. Longtemps conçu comme un moment privé que l'on vit au sein de la sphère familiale, il est devenu, au cours du XIXe et surtout du XXe siècle, un objet social justifiant une politique sociale et médicale édictée par la collectivité.

Vous avez travaillé sur l'histoire de la vieillesse. Comment vieillissait-on, en France, sous l'Ancien Régime ?

Dans la société d'Ancien Régime, la vieillesse est une affaire privée : on prend de l'âge au sein de sa famille, sur son bien, entouré des siens. Lorsqu'ils vieillissent, les petits paysans, les commerçants et les artisans cessent peu à peu d'accomplir les tâches nobles mais ils restent présents, voire agissants dans la ferme, le magasin ou l'entreprise familiale : ils donnent des conseils à leurs descendants, gardent les bêtes, s'occupent des enfants. Dans cette France essentiellement rurale des XVIIe et XVIIIe siècles, la plupart des personnes âgées restent entourées de leurs proches jusqu'à la fin.

Les vieillards qui ont failli à la norme sociale ou dont les familles ont failli, sont, en revanche, enfermés dans des établissements relevant de l'hôpital général créé par Louis XIV. Ces dépôts de mendicité, ces asiles et ces hospices qui cherchent à faire disparaître les indésirables des rues et des chemins rassemblent des vieillards isolés, mais aussi des prostituées, des mendiants, des voleurs, des alcooliques et des enfants abandonnés. Vieillesse miséreuse, vieillesse dangereuse, pourrait-on résumer en paraphrasant l'historien Louis Chevalier : dans ces lieux se mêlent des préoccupations policières d'ordre public et des préoccupations sociales de secours.

Enfin, à côté de ces institutions, on trouve des hospices à vocation religieuse qui acheminent les personnes âgées vers la « bonne mort », c'est-à-dire la mort chrétienne. La charité ne se réclame ni de l'égalité, ni de la justice, ni d'un droit de la personne : fondée sur l'amour du prochain, inspirée par l'amour de Dieu, elle s'exprime par un geste volontaire accompli dans un but à la fois matériel et spirituel. Le soulagement de la misère est une étape vers le redressement moral du malheureux comme du bienfaiteur, qui y gagne son propre salut.

Ce passage de la notion de charité à la notion de dette sociale améliore-t-il le sort des personnes âgées ?

Les révolutionnaires veulent remplacer les hospices par des lieux d'accueil, mais ils n'ont ni le temps ni les moyens de concrétiser ces nouveaux principes : la Révolution et l'Empire reviennent aux institutions créées par la monarchie. Au XIXe siècle, l'enfermement des personnes âgées indigentes se poursuit dans les hôpitaux, les hospices et les dépôts de mendicité. Celui de Nanterre, sous le nom de « maison de Nanterre », est un lieu disciplinaire de la préfecture de police qui devient le cauchemar des personnes âgées de Paris : on y enferme les vagabonds, les sans-abri et les vieillards sans ressources dans des conditions déplorables. L'hospice de Bordeaux rassemble, lui aussi, des délinquants, des enfants abandonnés, des infirmes, des vagabonds et des vieillards nécessiteux.

Ces institutions mettent à l'abri les démunis, mais elles cherchent aussi à les discipliner, à les surveiller et à les contenir. Jusqu'à l'aube du XXe siècle, la société ne se soucie de ses vieillards que s'ils portent préjudice à l'harmonie sociale : la pauvreté, le vagabondage, la mendicité, la délinquance, les maladies ou les infirmités désignent le vieillard à la vigilance publique ou à la sollicitude privée. Le souci est alors de contenir les désordres que la vieillesse miséreuse pourrait susciter. Au XIXe siècle, la norme reste cependant de vieillir en famille, comme sous l'Ancien Régime : la plupart des personnes âgées finissent leur vie entourées de leurs proches, en participant comme elles le peuvent au travail commun et à la vie domestique.

Une grande rupture intervient au début du XXe siècle, avec les lois sociales de la IIIe République. En quoi renouvellent-elles ces politiques de prise en charge des personnes âgées ?

Après la création de l'assistance médicale gratuite, en 1893, la IIIe République adopte, en 1905, une loi instaurant l'assistance obligatoire aux infirmes, aux malades incurables et aux vieillards indigents. Ce texte ne crée pas un droit automatique à l'assistance mais il reconnaît une *« aptitude »* aux secours pour les vieillards de plus de 70 ans dépourvus de ressources : la commune examine trois critères (l'âge, les ressources et le domicile), puis elle dresse la liste des assistés qui doivent être accueillis dans les hos-

publique sont énoncés en 1790 par La Rochefoucauld-Liancourt devant la Constituante : il condamne le traitement de la pauvreté de l'Ancien Régime, qui était fondé sur la charité et l'enfermement des miséreux. *« Plus d'aumônes, plus d'hôpitaux »*, résume Bertrand Barère devant la Convention.

Avec la Révolution, la notion de dette sociale remplace la notion de charité. Les Constituants proclament que cette dette enjoint *« d'assister sans travail ceux à qui l'âge et les infirmités ôtent tout moyen de s'y livrer »* – un droit qui sera réaffirmé par le préambule de la Constitution de 1848. La Révolution de 1789 est une période exceptionnelle : c'est l'un des rares moments de l'histoire de France où la vieillesse n'est pas jugée de manière péjorative. Les révolutionnaires reconnaissent solennellement que la société est le fruit des efforts qui ont été accomplis dans le passé par les aînés.

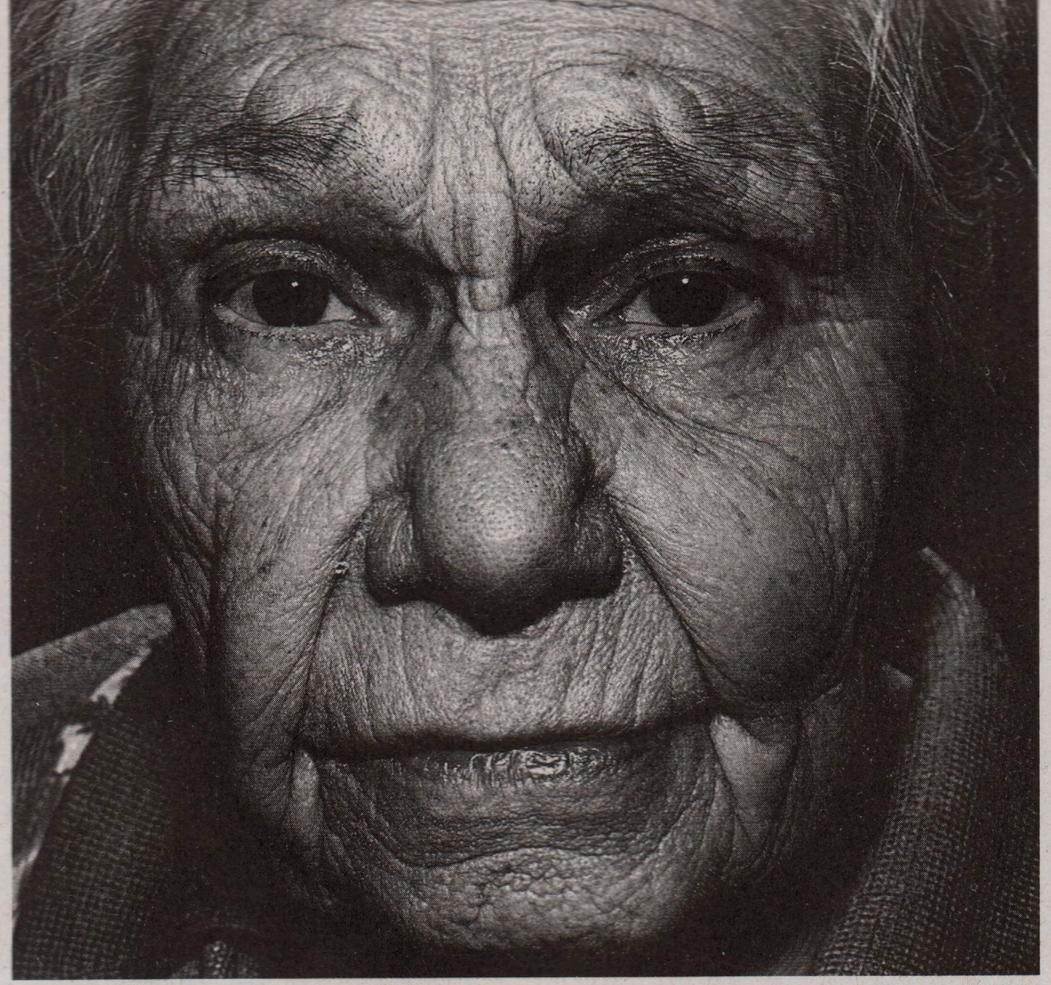

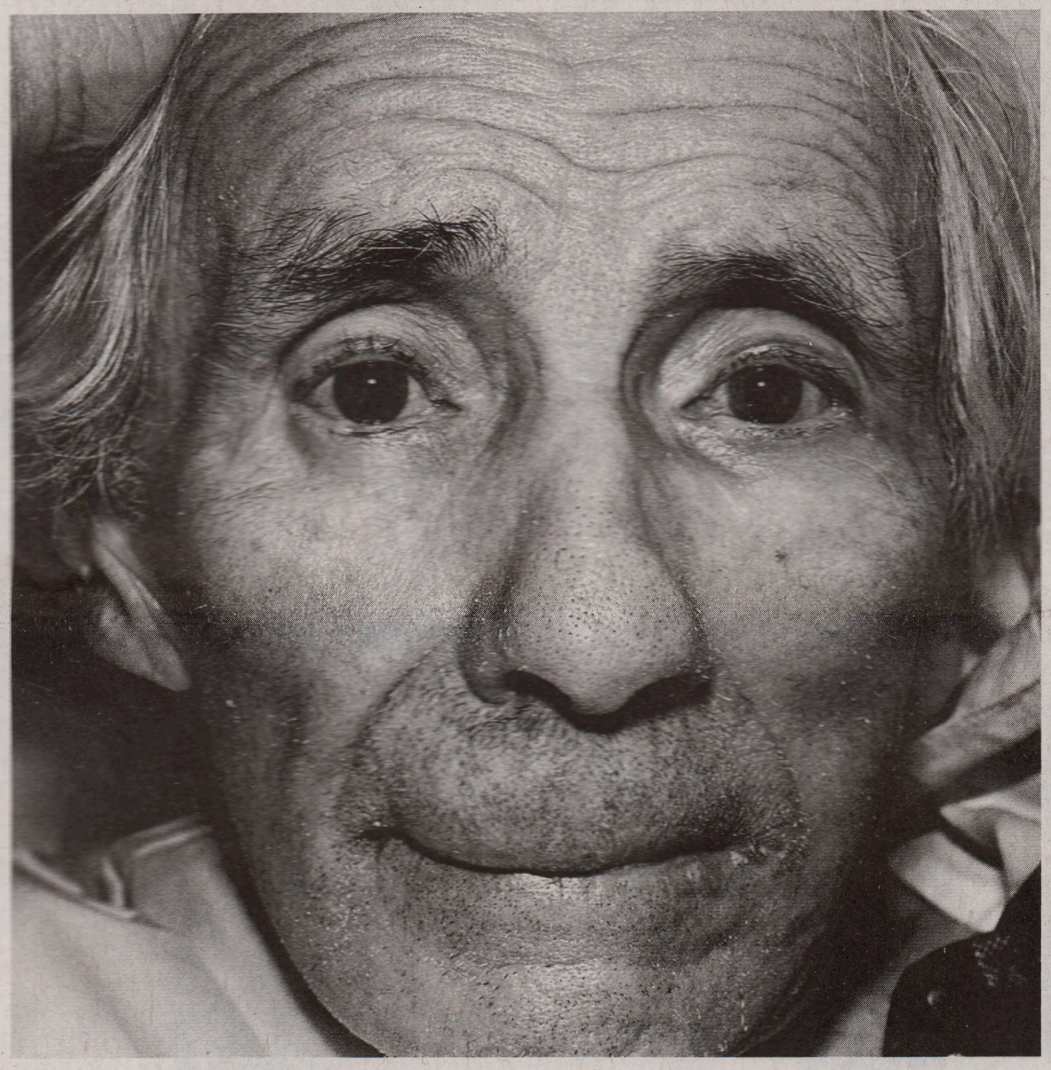

Les images qui illustrent ce dossier sont tirées de la série « Faces (vieillards) » (1985-1986), de Philippe Bazin. Le photographe les a réalisées dans le lieu où il avait effectué son internat de médecine, une institution accueillant des personnes âgées proches de la mort.

qui avait été proclamée par la Révolution française avant d'être reprise, un siècle plus tard, par le solidarisme de Léon Bourgeois. Elle répond en outre à une très forte demande sociale : dès 1908, les communes enregistrent une flambée des demandes – 350 000 vieillards sont inscrits. En 1912, le bilan est impressionnant : 22,27 % des personnes âgées de 70 ans et plus sont admises à l'assistance. C'est la première fois en France qu'une aussi large fraction de la population âgée bénéficie de l'aide de la nation.

A quoi ressemblent les institutions qui, jusqu'à la seconde guerre mondiale, accueillent les personnes âgées ?

L'entre-deux-guerres peut être considérée comme « l'âge d'or » des hospices. Les institutions qui accueillent les personnes âgées se modernisent : elles installent l'électricité, mettent en place des chauffages, créent des lavabos et des douches – toutes choses qui n'existent pas toujours dans les logements privés, notamment dans le monde rural. L'hospice promet donc aux personnes âgées un confort dont elles ne disposent pas toujours chez elles ! La IIIe République applique aux hospices les normes sanitaires qui s'imposent alors à l'hôpital : elle les fait entrer dans le vaste projet hygiéniste qui travaille la société française du début du XXe siècle.

L'« hospice des vieux » connaît alors une période faste, où la promesse de sécurité et de modernité équilibre en partie la menace d'enfermement et de solitude. Certains établissements, comme la Salpêtrière, à Paris, restent surpeuplés ou insalubres, mais ailleurs, la modernisation est générale. Elle se fait tantôt à l'occasion de la création d'établissements nouveaux, comme à Saint-Rambert (Loire) ou à Roubaix (Nord), tantôt à l'occasion de déménagements ou de reconstructions, tantôt à l'occasion d'extensions ou tout simplement, un peu partout, à l'occasion de travaux d'entretien.

Le rôle social de l'hospice, lui aussi, se transforme. La loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards a été votée la même année que la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat : dans la loi de 1905 sur les personnes âgées indigentes, le législateur se réfère, non pas à la charité chrétienne, mais à la solidarité républicaine. Ce texte ébranle la tradition religieuse qui façonnait, jusqu'au début du XXe siècle, les institutions destinées à l'hébergement des personnes âgées : il n'est plus question d'imposer au vieillard indigent un rachat par le travail ou par la pénitence, mais de satisfaire les besoins vitaux de personnes âgées qui, à la fin de leur vie, ne peuvent plus y pourvoir.

Les hospices sont-ils toujours, à cette époque, destinés aux seules personnes âgées « indigentes » protégées par la loi de 1905 sur l'assistance ?

Dans l'entre-deux-guerres, de nouvelles populations, que l'on appelle à l'époque les « nouveaux pauvres », demandent à entrer dans les hospices. L'inflation plonge en effet dans le dénuement beaucoup de classes moyennes et de petits-bourgeois qui croyaient être à l'abri. En 1923, le Conseil supérieur de l'assistance publique fait un rapport remarqué sur les « nouveaux pauvres » et « demi-pauvres ». Deux ans plus tard, la même instance présente un rapport sur l'assistance aux classes moyennes qui annonce une conception nouvelle de l'hospice : le Conseil souhaite assouplir les critères d'admission afin que des pensionnaires payants puissent désormais y accéder.

L'hospice, qui était jusqu'alors réservé aux vieillards sans ressources ou rejetés par leurs proches, s'ouvre à une vieillesse plus argentée qui peut supporter une partie des frais de prise en charge – retraités, paysans ou rentiers appauvris par l'inflation. Sous le terme générique d'hospice pour la vieillesse, l'institution paraît entre les deux guerres répondre à cette nouvelle question sociale qu'est la vieillesse. Nettement distinguée des lieux de soin que sont les hôpitaux, elle offre un logement collectif, plus sain, plus confortable et moins coûteux que les logements individuels, à une population âgée dont les revenus s'érodent et que l'isolement menace.

« Dans l'entre-deux-guerres, "l'hospice des vieux" connaît une période faste, où la promesse de sécurité et de modernité équilibre en partie la menace d'enfermement et de solitude »

Ces hospices sont-ils une manière de répondre au déclin des solidarités familiales ?

On croit souvent qu'au XXe siècle les structures familiales se sont effritées et que les relations entre générations se sont distendues, laissant les anciens de plus en plus isolés et démunis. L'historien Patrice Bourdelais montre pourtant qu'en 1936, dans une région profondément touchée par l'exode rural et le vieillissement démographique comme le Sud-Ouest, la vieillesse au quotidien reste largement une affaire familiale. On vieillit parmi les siens, en poursuivant ses activités. Les échanges entre les générations, soulignés par la fréquence de la cohabitation, assurent aux plus anciens une relative sécurité matérielle et un rôle social suffisant pour qu'un recours extérieur soit exceptionnel.

Au début du XXe siècle, le vieillissement en famille n'est pas l'apanage des paysans qui sont restés sur le domaine où travaille leur fils. Les dossiers de retraite des agents des transports parisiens que j'ai dépouillés montrent que les solidarités familiales restent très fortes, y compris dans les villes. Ces salariés qui viennent souvent du Centre et du Sud gardent des liens très étroits avec leurs milieux d'origine : les enfants en bas âge sont élevés à la ferme, les salariés reviennent pendant l'été donner un coup de main à leur famille, les vieux parents viennent s'implanter à la ville pour aider leurs enfants. Les solidarités intergénérationnelles résistent finalement bien aux bouleversements de l'entre-deux-guerres.

Comment se renouvelle cette idée d'assistance dans l'après-guerre ?

Dans les années 1960, tant sur le plan des soins que sur celui de la qualité de vie qu'il réserve à ses pensionnaires, l'hospice apparaît de plus en plus critiquable. L'amélioration des conditions de vie fait apparaître les contraintes de l'hospice – uniforme, promiscuité, discipline, enfermement – comme de plus en plus insupportables. Marginalisation sanitaire, marginalisation sociale : l'hospice des vieux finit par symboliser une double mise à l'écart de la vieillesse, que la société prospère de la fin du XXe siècle ne peut prolonger. A la demande du premier ministre, Pierre Laroque dirige de 1960 à 1962 une Commission d'étude des problèmes de la vieillesse qui doit être *« le point de départ d'une transformation profonde de la condition matérielle et morale des personnes âgées (...) et d'une évolution de l'attitude de la population, de l'opinion entière, à l'égard des problèmes de la vieillesse et du vieillissement »*.

Depuis la Révolution, le chemin parcouru est immense. Aujourd'hui, pour la majorité des Français, la vieillesse ne peut plus reposer sur la charité ni sur l'entraide familiale, si importante soit-elle : elle fait l'objet d'un traitement social et médical qui relève de la solidarité nationale. ◆

Vieillir, ce n'était pas mieux avant

La France a-t-elle connu un « âge d'or » de la vieillesse, qui aurait disparu avec l'urbanisation et l'industrialisation ? Les personnes âgées étaient-elles, jusqu'au XVIIIe siècle, protégées par de puissantes solidarités familiales qui se sont évanouies avec l'exode rural et la révolution industrielle ? L'historien des mentalités Philippe Ariès (1914-1984), l'un des premiers à s'être penchés sur le sujet, s'est très tôt élevé contre cette *« fausse idée »*. Dans les sociétés chrétiennes médiévales du début des Temps modernes, la vieillesse, contrairement à ce que l'on croit souvent, n'était *« pas du tout valorisée »*, soulignait-il en 1983 dans un entretien publié par la revue *Communications.* Dans le rude monde des sociétés occidentales traditionnelles, les infirmités rendaient les personnes âgées *« plus ou moins inaptes »* à la vie sociale : *« La vieillesse commençait très tôt. Les barbons de Molière n'avaient pas 50 ans. »*

De nombreux travaux, puisant aux sources de l'histoire sociale et tentant de documenter les conditions concrètes de la vie des personnes âgées, ont prolongé et discuté cette intuition de Philippe Ariès qui se fondait sur les textes littéraires et l'iconographie. Jusqu'au XVIIIe siècle, expliquait-il, la première figure qui dominait la représentation des personnes âgées était celle du « vieillard d'études ». *« Dans les tableaux de l'époque, il se distingue par sa mise et sa posture : il est vêtu comme les gens de la génération précédente, son costume est démodé et il lit. »* Retiré du monde, ce vieil homme pourrait être Descartes ou le personnage d'un tableau de Rembrandt.

La seconde figure du grand âge de cette époque était nettement moins séduisante : c'est celle du *« vieillard dégradé, objet de répugnance »*. *« Il est malade, il perd ses dents, il sent mauvais et c'est peut-être cette image-là qui est dominante. (...) Cela laisse à penser qu'il y avait des tensions excessivement fortes entre les jeunes et les vieux, mais surtout entre héritiers et détenteurs du patrimoine. »* Il n'y a pas de doute, ajoute l'historien, qu'au Moyen Age et jusqu'au XVIIIe siècle, ces *« conflits d'avoir »* façonnaient les relations familiales. *« Il existait dans cette société des tensions énormes à l'intérieur de la famille. »*

LE TRIOMPHE DE LA FAMILLE

A partir du XVIIIe siècle, la représentation du vieillard se transforme. *« L'image du vieillard est alors reprise de l'Antiquité : c'est le noble vieillard à la belle figure. Dotée d'une grande dignité, la vieillesse ne le dégrade pas, même s'il est infirme : il est tout simplement assis dans un fauteuil. Il est entouré de gens qui viennent prendre son enseignement. »* Cette image de patriarche que l'on retrouve dans la peinture de Greuze s'impose au XIXe et au début du XXe siècle. *« Il y a une relation certaine entre cette image de la vieillesse et le triomphe de la famille »*, remarque-t-il.

L'historien de l'enfance qu'est Philippe Ariès observe, dans l'histoire, une symétrie entre les attitudes sociales qui concernent les enfants et celles qui visent les vieillards. *« Du Moyen Age au début des Temps modernes, la vieillesse est dévaluée, l'enfant l'est aussi dans une grande mesure,* constate-t-il. *(...) Il y a donc une sorte de rencontre de ces deux exilés de la société plénière. »* La période romantique, au XIXe siècle, valorise au contraire ces deux âges de la vie mais elle continue à associer les figures de l'enfance et de la vieillesse en célébrant les noces de l'enfant-roi et du vieillard noble.

L'iconographie du XIXe siècle affectionne ainsi les fêtes familiales qui rassemblent petits-enfants et grands-parents, notamment lors du 1er janvier. *« Tout ceci laisse à penser que cette société n'était pas non plus aussi individualiste qu'on l'a dit,* conclut-il. *C'était une société où l'accent était beaucoup plus mis sur la famille que sur l'individu et où les images essentielles n'étaient pas celles de l'homme jeune ou de la femme belle, comme aux XVIe ou XVIIe siècles, mais celles de l'enfant et du vieillard. »* Philippe Ariès lui-même a exploré ces sujets à la fin des « trente glorieuses », alors qu'émergeait la question des retraites. Depuis, l'histoire de la vieillesse n'a cessé d'intéresser les chercheurs. ◆ A. CH.

123 V1